

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludvine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Marie-France DALOT à M. Guy ROUCHON, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Véronique VADIC, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

**Était excusé** : /

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 44

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 11

**Nombre de membres excusés** : /

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 55

**CENTRE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAL : VALIDATION DU SCENARIO ET DU SITE D'IMPLANTATION**

**Rapporteur** : M. Jean-Luc BARBAIRE

Entre novembre 2022 et juin 2023, sur la base de deux programmes et deux sites validés en Conseil Communautaire le 12 mai 2022, le groupe de travail centre aquatique, après concertation avec le comité de pilotage en date du 1<sup>er</sup> février 2023, a établi avec les conseils du cabinet H2O deux scénarii pour le futur centre aqualudique communautaire avec une implantation possible sur le site de la plaine de jeux de Fayolle et le site de Beausoleil à proximité de Courtille.

Les scénarii issus des travaux menés par le groupe de travail avec l'appui du cabinet H2O et après concertation des représentants du primaire et du secondaire, du club de natation (appuyé par la présence d'un représentant de la fédération) et du club de triathlon, ont été

### 8- Domaines de compétences par thèmes 8.4 Aménagement du territoire

présentées lors de l'assemblée générale des territoires qui s'est tenue le jeudi 8 juin 2023 à Guéret en présence de 106 conseillers municipaux, dont 42 conseillers communautaires représentant 23 des 25 communes de l'agglomération.

#### Choix du scénario

Les deux scénarii pressentis sont :

**Scénario 1bis** : Dans ce scénario, le bassin d'apprentissage dispose de 3 lignes de nage de 25m permettant à celles et ceux qui seraient réticents à nager en extérieur de nager toute l'année en intérieur et permettant d'accueillir 2 classes en simultané en conformité avec les exigences du savoir nager. Le bassin nordique extérieur permettrait de nager toute l'année en extérieur. Il serait isolé par une couverture thermique lors des périodes de non-utilisation.

**Scénario 2bis** : Dans ce scénario, le bassin d'apprentissage est plus petit et dispose de 3 lignes de nage de 15m, puisque les scolaires peuvent en simultané utiliser le bassin sportif couvert toute l'année. Dans cette hypothèse, une homologation fédérale est possible au niveau C1 (homologation départementale).

Ces scénarii répondent prioritairement aux objectifs fixés en Conseil Communautaire du 12 mai 2022 à savoir :

- L'apprentissage de la natation en milieu scolaire ;
- L'initiation, le perfectionnement et la compétition en club ;
- Le sport-santé (aptitude des deux scénarii à accueillir des activités du type aquagym adaptées aux capacités physiques des pratiquants) ;

#### Le coût d'exploitation

Estimées sur la base de chaque scénario, les coûts d'exploitation estimés par le cabinet H2O sont montrant une meilleure fréquentation et des recettes supérieures pour le scénario 1bis avec bassin nordique (de l'ordre de 33 000 à 37 000 € par an) par rapport au scénario tout couvert et des dépenses d'exploitation inférieures pour le scénario 1 bis par rapport au scénario 2bis de l'ordre de 34 000 € par an soit un différentiel d'exploitation de l'ordre de 70 000€ en faveur du scénario 1bis avec bassin nordique.

#### Choix du site

Concernant le futur site, situé sur la commune de Guéret, le cabinet H2O a effectué un travail comparatif mettant en exergue les avantages et inconvénients des deux sites. Un des sites est situé à **Fayolle** sur l'emplacement de l'ancienne piscine de Guéret et la plaine de Jeux attenante. L'autre site est situé à **Beausoleil**, route de la Brionne, en partie sur l'emplacement des anciens baraquements dit des Italiens. A l'issue du travail du cabinet, le site de Beausoleil apparaît globalement comme le plus favorable.

L'analyse opérée sur la base des deux scénarii et des deux sites, aboutie aux estimations suivantes pour l'investissement :

##### **Site Beausoleil :**

- **Le scénario 1bis implanté à Beausoleil** pour un montant estimé de 12 934 037 € HT ;
- **Le scénario 2bis implanté à Beausoleil** pour un montant estimé de 14 527 057 € HT.

##### **Site Fayolle :**

- **Le scénario 1bis implanté à Fayolle** pour un montant estimé 13 393 195 € HT ;
- **Le scénario 2bis implanté à Fayolle** pour un montant estimé de 15 164 125 € HT ;

Il appartient aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur le scénario à choisir ainsi que le site d'implantation.

Ces décisions serviront de base à l'élaboration du programme technique et performanciel nécessaire au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'un marché global de performance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix :

- Abrogent la délibération n° 208/18 du 13 décembre 2018 « centre aqualudique : modification du site d'implantation ».
- Abrogent la délibération n°209/18 du 13 décembre 2018 « centre aqualudique : validation du programme et de son plan de financement prévisionnel ».
- Choisissent le site d'implantation de Fayolle, comme étant le futur centre aqualudique.

Le vote ayant donné les résultats comme suit :

**38 voix pour le site de Fayolle :**

Mme Josiane GUERRIER, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET (pouvoir de M. Erwan GARGADENNEC), Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA (pouvoir de M. Benoit LASCOUX), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS (pouvoir de M. Ludovic PINGAUD), Mme Marie-Françoise FOURNIER (pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC (pouvoir de M. Jean-Pierre LECRIVAIN), M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS (pouvoir de Mme Corinne TONDUF), M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT GIRAUD, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER (pouvoir de Mme Patricia GODARD), M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

**8 voix pour le site de Beausoleil :**

M. Dominique VALLIERE, M. François BARNAUD (pouvoir de Mme Corinne COMMERGNAT), M. Jean-Luc BARBAIRE (pouvoir de M. Philippe BAYOL), Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD, Mme Michèle ELIE (en vertu du pouvoir qu'elle avait donné à Mme Marie-Line COINDRAT GEOFFRE)

**9 Abstentions :**

Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON (pouvoir de Mme Marie-France DALOT), M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Ludivine CHATENET, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Alex AUCOUTURIER

- Choisissent le scénario 2 bis : bassin apprentissage (3 x 15 m) et bassins sportifs couverts (6 x 25 m) du futur centre aqualudique.

Le vote ayant donné les résultats comme suit :

**10 voix** pour le Scénario 1 bis : bassin apprentissage couvert (3 lignes de 25 m) et bassin sportif nordique (5 lignes de 25 m) :

Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON (pouvoir de Mme Marie-France DALOT), Mme Josiane GUERRIER, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Dominique VALLIERE, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**29 voix** pour le scénario 2 bis : bassin apprentissage (3 x 15 m) et bassins sportifs couverts (6 x 25 m) :

Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET (pouvoir de M. Erwan GARGADENNEC), Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE (pouvoir de Mme Michèle ELIE), M. Eric CORREIA (pouvoir de M. Benoit LASCOUX), Mme Marie-Françoise FOURNIER (pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Guillaume VIENNOIS (pouvoir de Mme Corinne TONDUF), Mme Véronique VADIC (pouvoir de M. Jean-Pierre LECRIVAIN), M. Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. Eric BODEAU, Mme Fabienne VALENT GIRAUD, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER (pouvoir de Mme Patricia GODARD), M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

**16 Abstentions :**

M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS (pouvoir de M. Ludovic PINGAUD), Mme Ludivine CHATENET, M. François BARNAUD (pouvoir de Mme Corinne COMMERNAT), M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE (pouvoir de M. Philippe BAYOL), Mme Armelle MARTIN, M. Alex AUCOUTURIER

Cette délibération annule et remplace, **pour erreur matérielle**, celle prise à la même date et visée par les services préfectoraux le 10/07/23.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

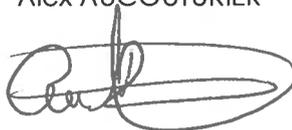
Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND GUERET' around the perimeter.

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alex AUCOUTURIER'.